

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017

PRESENTS :

Représentants des personnels – titulaires :	Représentants des personnels – suppléants :
FSU	
Bernadette HENNY-SCHEMID	Michèle RATABOUIL
Julie DELPECH	
SGEN-CFDT	
Laurence SCHMITT	
Jaime HERNANDEZ YANEZ	
FERC-SUP-CGT	
Franck AVERSENQ	Olga JOACHIM BILLEROT
Laurent DAMIEN représenté par O. Joachim Billerot	
UNSA	
Michel REZNIKOFF	
SNPTES	

Représentants de l'administration :

F. Mouchet, vice-présidente du Conseil d'Administration, présidente du CHSCT – H. Calmes, responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Experts et invités :

J. Fernandez, médecin de prévention – A. Miaoulis, directeur général des services - M. Samazan, conseiller de prévention – M. Maydiou, responsable du pôle environnement professionnel (PEP) – M. Rigal, assistante RH PEP

Secrétariat administratif du CHSCT : M. Maydiou, responsable du pôle environnement professionnel

EXCUSÉS : F. Witek, Inspecteur Santé Sécurité au Travail ; S. GALEA et J. PUCHOL représentantes du SNPTES – C. BORDAS représentante de l'UNSA

Ordre du jour :

- 1) Approbation des PV du 22 juin 2017 (vote)
- 2) Examen des registres SST
- 3) Information sur le retour de l'expertise et de la médiation faits aux personnels de l'IUT de Figeac et réflexion sur les priorisations des actions à mener
- 4) Information sur le dispositif de concertation et coordination des équipes techniques DPIGC/Vinci facilities
- 5) Université Ouverte : présentation du travail du programmiste
- 6) Bilan du DUERP et réflexion sur le plan de prévention
- 7) Visite du CHSCT dans une composante : lieu et date (vote)
- 8) Questions diverses

RELEVÉ DE DECISIONS

- 1) Approbation du PV du 22 juin 2017

Le PV de la séance du 22 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

- 2) Pas de vote.

- 3) Information sur le retour de l'expertise et de la médiation faites aux personnels de l'IUT de Figeac et réflexion sur les priorisations des actions à mener

*Avis du CHSCT : les recommandations proposées par le rapport d'expertise et le rapport de médiation doivent servir de base de travail à la mise en œuvre d'un plan d'actions qui sera défini dans le cadre d'un groupe de travail.
Décision à l'unanimité.*

Points 4 – 5 et 6 : Pas de vote.

- 7) Visite du CHSCT dans une composante : lieu et date (vote)

Report de ce point au prochain CHSCT.

- 8) Pas de vote.